

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Numéro du (de la) candidat(e)

Durée de l'examen 80 minutes

Nombre de pages de l'examen
(y compris la page de garde) 15

Annexe(s)

Nombre de points maximum 80

Nombre de points obtenus

Note

Cet examen ne porte pas sur l'ordonnance COVID-19. Vous ne devez donc pas en tenir compte dans vos réponses aux questions.

Indications

- Veuillez inscrire votre numéro de candidat(e) sur toutes les pages de l'épreuve et sur les éventuelles pages supplémentaires.
- Veuillez vérifier que les pages figurant dans la donnée correspondent au nombre de pages indiqué ci-dessus.
- Veuillez utiliser pour votre réponse exclusivement le recto des feuilles de l'épreuve / des solutions
- Si nécessaire, veuillez utiliser des pages supplémentaires pour la rédaction de vos réponses. Seules les feuilles officielles sont admises. En cas de besoin, veuillez le signaler par un signe de la main au surveillant durant l'épreuve.
- Le fait de citer uniquement un article de loi ou d'ordonnance n'est pas une réponse suffisante (à moins que ceci vous soit expressément demandé).
- Les exercices peuvent être résolus dans un ordre à votre convenance. Le nombre maximum des points est indiqué pour chaque exercice. Des points sont aussi attribués pour des solutions partielles.
- Veuillez utiliser un stylo à bille ou à encre, un feutre «indélébile» ne devant pas s'effacer. La couleur rouge et le crayon à papier sont exclus.

Le collège d'experts

Date

Signatures

Expert(e) 1

Expert(e) 2

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Numéro du (de la) candidat(e)

Tâche 1 : Sanctions dans le cadre de l'assurance-chômage (5 points)

Donnée

L'assurance-chômage prévoit des sanctions dans certains cas. Ces sanctions ont pour but que la personne assurée assume une responsabilité raisonnable au titre du dommage qu'elle a causé à l'assurance-chômage suite à une conduite contraire aux obligations.

vrai

faux

Dans le cadre de l'assurance-chômage, la sanction prend la forme de jours de suspension.

Le délai de carence durant lequel les jours de suspension doivent être exécutés débute dès que la personne assurée remplit toutes les conditions de prétention.

Les jours de suspension ne sont pas imputés sur le solde maximum d'indemnités journalières.

L'autorité cantonale décide d'imposer des jours de suspension lorsque les prescriptions de contrôle ou les instructions de l'autorité compétente n'ont pas été respectées.

L'ORP prononce des jours de suspension lorsque l'indemnité d'assurance-chômage a été perçue à tort.

Indication pour la correction : 1 point pour chaque bonne réponse.

Points obtenus:

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Numéro du (de la) candidat(e)

Tâche 2 : Indemnité en cas d'intempéries (6 points)

Donnée

Le versement d'une indemnité pour intempéries vise à éviter les licenciements et à préserver l'emploi.

Tâche 2.1 (3 points)

Le service de remontées mécaniques Leukerbad AG exploite des remontées mécaniques et des pistes de ski. En raison des températures élevées et du manque de neige, les pistes de ski n'ont pas pu être exploitées dès l'ouverture de la saison. L'entreprise peut-elle faire valoir une indemnité pour intempéries? Justifiez votre réponse et citez la/les base(s) légale(s) correspondante(s).

Tâche 2.2 (1 point)

La société Gartenbau Johnny AG fait valoir une indemnité pour intempéries parce qu'elle ne peut pas intervenir sur un chantier en raison du froid. L'entreprise fait également valoir l'indemnité pour l'apprenti. Est-ce autorisé ?

Tâche 2.3 (2 points)

À cause du froid extrême, l'entreprise de taille de pierre Paul Jordi GmbH n'a pas pu travailler du 04 au 12.02.2020 inclus. Auprès de quel organe d'exécution et avant quelle date au plus tard l'entreprise doit-elle faire valoir l'indemnité en cas d'intempérie?

Points obtenus:

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Numéro du (de la) candidat(e)

Tâche 3 : Prolongation du délai-cadre de deux ans (6 points)

Donnée

En principe, dans le cadre de l'assurance-chômage, on applique un délai-cadre de deux ans pour le respect de la durée de cotisation comme pour l'indemnisation. Cependant, il existe des exceptions à ce principe et dans certaines situations, la loi et l'ordonnance prévoient des délais-cadres plus longs.

Question

Parmi les situations suivantes, lesquelles peuvent ou non entraîner une prolongation du délai-cadre pour la durée de cotisation et/ou pour l'indemnisation ?

Remarque

Une seule réponse possible par situation.

Situation:

- 1 Éducation d'enfants de moins de 10 ans
- 2 Promotion de l'activité lucrative indépendante et exercice en tant qu'indépendant à l'issue de la phase de planification bénéficiant d'un soutien de l'AC
- 3 Gain intermédiaire
- 4 Suivi d'une formation subventionnée (mesure relative au marché du travail)
- 5 Perception d'une rente AI
- 6 55e anniversaire

Peut entraîner...:

Prolongation du délai-cadre pour la durée de cotisation	
Prolongation du délai-cadre pour l'indemnisation	
Prolongation du délai-cadre pour la durée de cotisation et pour l'indemnisation	
Aucune prolongation	

Indication pour la correction : 1 point par attribution correcte (aucun point si une situation a été attribuée plusieurs fois)

Points obtenus:

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Numéro du (de la) candidat(e)

Tâche 4 : Libre circulation des personnes et assurance-chômage (4 points)

Donnée

Afin de garantir le droit à la libre circulation, l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu avec l'UE/AELE coordonne les différents systèmes d'assurance sociale nationaux. L'ALCP vise à garantir que les «travailleurs migrants» ne subissent pas de lacune d'assurance ou ne soient pas doublement assurés.

Questions

Parmi les réponses ci-dessous, lesquelles sont exactes ? Cochez la réponse correspondante. Une seule réponse est correcte.

4.1 Un citoyen français domicilié en Allemagne travaille en Suisse, près de la frontière. Il fait le trajet entre son domicile et le travail tous les jours. Dans quel pays cette personne peut-elle prétendre à l'assurance chômage si elle devait perdre son emploi en Suisse ? (1 point)

- Suisse
- Allemagne
- France
- La personne ne peut faire valoir son droit à l'assurance-chômage dans aucun pays.

4.2 Un citoyen turc domicilié en Allemagne a travaillé 14 mois en Allemagne au cours des 2 dernières années. Suite à cette activité, il a établi domicile en Suisse. Pendant combien de temps doit-il exercer une activité soumise à cotisation en Suisse pour pouvoir bénéficier de l'assurance-chômage en Suisse ? (1 point)

- Il peut prétendre à l'indemnité même sans exercer d'activité soumise à cotisation en Suisse.
- Au moins 1 jour
- 3 mois
- 12 mois

Points obtenus:

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Numéro du (de la) candidat(e)

4.3 Pour combien de temps l'ORP peut-il approuver une exportation des prestations pour la recherche de travail dans un pays membre de l'UE/AELE? (1 point)

- 1 mois
- 3 mois
- 6 mois
- 12 mois

4.4 La demande d'exportation des prestations vers l'Autriche d'une Suisse est approuvée. Par quel organisme ses indemnités journalières lui seront-elles versées? (1 point)

- Par la caisse de chômage suisse
- Par la caisse de chômage autrichienne
- Par l'ORP
- Par l'autorité cantonale

Points obtenus:

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Numéro du (de la) candidat(e)

Tâche 5 : Financement de l'assurance-chômage (3 points)

Donnée

L'assurance-chômage est financée par les cotisations des assurés et des employeurs, ainsi que par une contribution de la Confédération et des cantons.

Tâche

Complétez les déclarations suivantes avec le terme et/ou le(s) chiffre(s) correspondant(s).

Le financement de l'assurance chômage est effectué selon _____.

Cela signifie qu'en principe, la charge doit pouvoir être couverte par les cotisations.

Sur la part du salaire inférieure à _____, on prélève une cotisation de _____ et les parts de salaire dépassant ce montant sont soumises à une contribution de solidarité de _____. Les cotisations sont calculées sur le salaire mensuel ou annuel soumis à l'AVS et l'employeur et l'employé en supportent chacun _____.

C'est le/la _____ compétent(e) qui est responsable de l'encaissement des cotisations.

Points obtenus:

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 6 : Indemnité de chômage / Mesures relatives au marché du travail
(14 points)****Situation de départ**

Christine Jäger, née le 22.01.1987, mariée et mère d'un garçon de 5 ans, occupe un poste à temps complet chez le courtier en assurances APA AG depuis 2017. L'entreprise résilie son contrat de travail pour cause de difficultés financières le 31.12.2019. Le 30.12.2019, Christine Jäger s'inscrit à l'ORP/la commune de résidence pour percevoir une indemnité de chômage. Christine Jäger percevait un salaire fixe mensuel ainsi que des commissions. De plus, ses frais étaient remboursés.

Mois	Salaire brut	Commission mensuelle (soumise à l'AVS)	Frais (non soumis à l'AVS)
Janvier 2019	CHF 4'000.00	CHF 4'000.00	CHF 150.00
Février 2019	CHF 4'000.00	CHF 2'000.00	CHF 150.00
Mars 2019	CHF 4'000.00	CHF 2'000.00	CHF 150.00
Avril 2019	CHF 4'000.00	CHF 2'500.00	CHF 150.00
Mai 2019	CHF 4'000.00	CHF 3'000.00	CHF 150.00
Juin 2019	CHF 4'000.00	CHF 2'000.00	CHF 150.00
Juillet 2019	CHF 4'000.00	CHF 6'000.00	CHF 150.00
Août 2019	CHF 4'000.00	CHF 6'500.00	CHF 150.00
Septembre 2019	CHF 4'000.00	CHF 5'500.00	CHF 150.00
Octobre 2019	CHF 4'000.00	CHF 2'000.00	CHF 150.00
Novembre 2019	CHF 4'000.00	CHF 1'000.00	CHF 150.00
Décembre 2019	CHF 4'000.00	CHF 2'000.00	CHF 150.00

Tâche 6.1 (2 points)

Quelles sont les dates de début et de fin du délai-cadre pour la durée de cotisation et du délai-cadre pour l'indemnisation?

Tâche 6.2 (4 points)

Calculez le gain assuré (mensuel) ainsi que l'indemnité journalière brute. Expliquez comment vous parvenez à la solution.

Points obtenus:

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Numéro du (de la) candidat(e)

Tâche 6.3 (2 points)

Calculez l'indemnité brute pour le mois de janvier 2020 (23 jours ouvrés, jours fériés compris), en tenant compte des jours de carence généraux/spécifiques.

Élargissement des faits

Durant le mois de janvier 2020, Christine Jäger n'a pas fait suffisamment d'efforts pour retrouver un emploi.

Tâche 6.4 (4 points)

Quelles conséquences Christine Jäger doit-elle craindre et quelle est l'autorité compétente pour l'examen et la mise en œuvre de celles-ci? Nommez également la/les base(s) légale(s) correspondante(s).

Élargissement des faits

Depuis un certain temps, Christine Jäger caresse l'idée de débiter une activité indépendante en tant que courtière en assurances.

Tâche 6.5 (2 points)

Par quelle mesure relative au marché du travail l'ORP peut-elle soutenir au mieux la volonté de Christine Jäger? Nommez également la/les base(s) légale(s) correspondante(s).

Points obtenus:

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Numéro du (de la) candidat(e)

Tâche 7: Indemnité en cas d'insolvabilité (13 points)**Situation de départ**

L'entreprise Thomas Minder GmbH de Zofingen (AG) a rencontré d'importantes difficultés financières, et a dû se déclarer en faillite le 01.03.2020. Les collaborateurs ont travaillé jusqu'à fin février 2020, mais l'entreprise n'a pu verser leurs salaires que jusqu'à fin décembre 2019. Heureusement, le salaire du mois de décembre 2019 comprenait le 13e mois de salaire pour l'année 2019. L'entreprise employait les collaborateurs suivants.

Collaborateur/trice	Date de naissance	Poste au sein de l'entreprise
Thomas Minder	20.03.1982	Gérant et propriétaire unique de la société
Sofia Minder	24.08.1983	Conjointe-collaboratrice du propriétaire
Hans Knüsl	14.11.1962	Vendeur, service externe
Josef Bachmann	19.10.1953	Comptabilité
Tamara Rossinelli	16.04.2003	Apprentie

Tâche 7.1 (3 points)

Quels collaborateurs n'ont pas droit à une indemnité en cas d'insolvabilité? Justifiez votre choix.

Tâche 7.2 (2 points)

Hans Knüsl gagnait CHF 7'000.00 par mois, et avait également droit à un 13e mois de salaire. Calculez son droit à l'indemnité en cas d'insolvabilité (hors vacances et heures supplémentaires) et expliquez comment vous parvenez au résultat.

Tâche 7.3 (2 points)

Hans Knüsl vit à Wikon dans le canton de Lucerne. Auprès de quel organe d'exécution doit-il faire valoir l'indemnité en cas d'insolvabilité? Citez également le canton compétent.

Points obtenus:

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Numéro du (de la) candidat(e)

Tâche 7.4 (2 points)

Nommez deux obligations qu'Hans Knüsl doit respecter dans le cadre de la revendication de l'indemnité en cas d'insolvabilité auprès de l'assurance-chômage.

Élargissement des faits

Le 02.03.2020, Hans Knüsl s'est inscrit à l'ORP/la commune de résidence pour bénéficier d'une indemnité de chômage.

Tâche 7.5 (2 points)

Quelle caisse de chômage est responsable de l'examen et du versement de l'indemnité de chômage ? Nommez également la/les base(s) légale(s) correspondante(s).

Tâche 7.6 (2 points)

De quoi la caisse de chômage doit-elle tenir compte pour le versement de l'indemnité de chômage, étant donné que suite à la faillite, le délai de préavis ne peut pas être respecté ? Nommez également la/les base(s) légale(s) correspondante(s).

Points obtenus:

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Numéro du (de la) candidat(e)

Tâche 8 : Indemnité de chômage / exonération du respect de la durée de cotisation (17 points)

Donnée

Après le cursus scolaire obligatoire, Eveline Schneiter, née le 10.02.1971 et domiciliée à Zurich, a obtenu son diplôme en ethnologie. Avant son mariage en 1998, elle travaillait en tant que commissaire d'exposition au musée national de Zurich. Par jugement de divorce daté du 16.10.2019, le divorce du couple est légalement prononcé en Suisse. Dans la mesure où Eveline Schneiter ne reçoit qu'une contribution d'entretien très faible, le 08.06.2020, elle s'inscrit auprès de l'ORP/sa commune de résidence pour bénéficier d'une indemnité de chômage. Eveline Schneiter n'a pas d'enfant.

Tâche 8.1 (4 points)

Nommez trois conditions essentielles qui doivent être remplies pour qu'Eveline Schneiter puisse faire valoir un droit à l'assurance-chômage. Nommez également la/les base(s) légale(s) correspondante(s).

Tâche 8.2 (2 points)

Quelles sont les dates de début et de fin du délai-cadre pour la durée de cotisation et du délai-cadre pour l'indemnisation?

Tâche 8.3 (3 points)

Déterminez le gain assuré (mensuel) ainsi que l'indemnité journalière brute. Expliquez comment vous parvenez à la solution.

Points obtenus:

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Numéro du (de la) candidat(e)

Tâche 8.4 (3 points)

Combien d'indemnités journalières au maximum Eveline Schneiter peut-elle percevoir durant le délai-cadre pour l'indemnisation en cours? Combien de jours de carence et lesquels devra-t-elle supporter au début de l'indemnisation? Nommez la désignation exacte des jours de carence.

Donnée supplémentaire

Du 13.07.2020 au 19.07.2020, Evelin Schneiter a prévu de partir une semaine en vacances dans le Tessin et ne souhaite pas renoncer à ces vacances.

Tâche 8.5 (3 points)

Quelles conséquences ces vacances auront-elles sur le droit aux indemnités journalières durant le mois de juillet 2020? Justifiez votre réponse en nommant la/les disposition(s) légale(s).

Donnée supplémentaire

Les efforts d'Eveline Schneiter pour trouver un emploi ont été récompensés, et le 1er août (début du contrat), elle reprendra un emploi à temps partiel à 30%, en tant que commissaire d'exposition du musée de design de Zurich. Elle y percevra un salaire brut de CHF 2'800.00 par mois.

Tâche 8.6 (2 points)

Eveline Schneiter a-t-elle encore droit à l'indemnité de chômage? Justifiez votre choix.

Points obtenus:

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Numéro du (de la) candidat(e)

Tâche 9 : Conseil ORP / obligations et prescriptions de contrôle (12 points)

Donnée

Diego Sachs s'est inscrit le 01.11.2019 pour percevoir une indemnité de chômage. Il s'est conformé à toutes les conditions du droit. Par conséquent, la caisse de chômage a déclenché un délai-cadre pour l'indemnisation. La conseillère personnelle compétente de l'ORP a convoqué Diego Sachs par courrier pour un premier entretien. L'entretien a pour but de définir une stratégie de retour à l'emploi, mais également de lui présenter ses droits et obligations en tant que personne sans emploi.

Diego Sachs a manqué ce premier entretien parce qu'il a fait une erreur en notant la date dans son agenda.

Tâche 9.1 (1 point)

Quelles conséquences Diego Sachs peut-il craindre suite à son rendez-vous manqué ?

Donnée supplémentaire

Diego Sachs a reçu un nouveau rendez-vous pour le premier entretien, et il a pu s'y rendre. Lors de ce premier entretien, différents sujets ont été abordés et notamment ses obligations ainsi que les prescriptions de contrôle.

Tâche 9.2 (3 points)

Nommez trois obligations que Diego Sachs doit satisfaire durant sa période de chômage.

Tâche 9.3 (3 points)

Quel délai de notification Diego Sachs doit-il respecter s'il ne peut pas travailler pendant 2 semaines en raison d'une grippe tenace ? Et auprès de quelle autorité doit-il effectuer la déclaration ?

Nommez également la/les base(s) légale(s) correspondante(s).

Points obtenus:

Branche examinée 7 : Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité (AC)

Numéro du (de la) candidat(e)

Donnée supplémentaire

Diego Sachs possède un diplôme universitaire en biologie marine. Avant d'être au chômage, il a travaillé pendant trois ans à l'EPF de Lausanne. L'offre de postes dans le domaine de la biologie marine est réduite en Suisse. Par conséquent, Diego Sachs vous demande s'il serait possible qu'il postule sur place à l'étranger auprès d'employeurs potentiels. Il possède de nombreux contacts internationaux grâce à son activité passée. Pour trouver un éventuel emploi, il devra toutefois impérativement se rendre à l'étranger.

Tâche 9.4 (2 points)

Diego Sachs a deux options pour conserver ses droits, lesquelles ?

Donnée supplémentaire

12 mois après le versement des indemnités journalières, l'organe d'exécution constate que pendant trois mois, Diego Sachs a volontairement dissimulé un gain intermédiaire à hauteur de CHF 3'000.00 par mois. Par conséquent, il a reçu des indemnités journalières trop élevées.

Tâche 9.5 (3 points)

Quelles sont les deux conséquences que Diego Sachs doit prévoir et quel est l'organe d'exécution responsable de leur mise en œuvre ?

Points obtenus: